

REPRÉSENTANT DE PROXIMITÉ DU CSE

Durée

2 jours

Référence Formation

6-SP-RHSAS

Objectifs

Comprendre la mission du représentant de proximité
Connaître les moyens d'actions pour être capable d'exercer sa nouvelle fonction
Comprendre comment interagir avec les différents acteurs

Participants

Toute personne volontaire ou désignée par l'entreprise comme référent sécurité, ayant une sensibilité pour l'amélioration des conditions de travail et de la prévention des risques en entreprise

Pré-requis

Pas de prérequis spécifique

Moyens pédagogiques

Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation équipée d'un vidéo projecteur, tableau blanc et paperboard ainsi qu'un ordinateur par participant pour les formations informatiques.

Positionnement préalable oral ou écrit sous forme de tests d'évaluation, feuille de présence signée en demi-journée, évaluation des acquis tout au long de la formation.

En fin de stage : QCM, exercices pratiques ou mises en situation professionnelle, questionnaire de satisfaction, attestation de stage, support de cours remis à chaque participant.

Formateur expert dans son domaine d'intervention

Apports théoriques et exercices pratiques du formateur

Utilisation de cas concrets issus de l'expérience professionnelle des participants

Réflexion de groupe et travail d'échanges avec les participants

Pour les formations à distance : Classe virtuelle organisée principalement avec l'outil ZOOM.

Assistance technique et pédagogique : envoi des coordonnées du formateur par mail avant le début de la formation pour accompagner le bénéficiaire dans le déroulement de son parcours à distance.

PROGRAMME

- **Présentation de la formation, des participants et de leurs attentes spécifiques**

- **Rappel réglementaire sur la création du représentant de proximité**

- **Le CSE en bref**

Ses attributions

Le mandat

Le fonctionnement

- **Les notions en matière de prévention**

Les principes de base de la prévention

La santé, la sécurité et les conditions de travail

Les responsabilités

CAP ÉLAN FORMATION

www.capelanformation.fr - Tél : 04.86.01.20.50

Mail : contact@capelanformation.fr

Organisme enregistré sous le N° 76 34 0908834

[version 2023]

La connaissance des différents acteurs

- **Le mandat du représentant de proximité**

Les missions

Les moyens

Les échanges avec le CSE

- **Les risques professionnels et les conditions de travail**

Définition du risque et les différentes typologies

Recenser les suggestions des salariés de l'entreprise

Analyser, recueillir et évaluer les risques (DUER)

Les mesures de prévention

L'approche par la Qualité de Vie au Travail

Le compte professionnel de prévention

- **Les autres missions possibles**

Prévenir les situations de harcèlement

Reconnaître les charges de travail trop importantes

Etre capable de recommander des actions de nature à améliorer l'organisation du travail et la qualité de vie au travail

Etre un relai de communication interne

- **Bilan, évaluation et synthèse de la formation**

- **Contexte réglementaire : La "fonction" de représentant de proximité a été instaurée par les ordonnances du 22 septembre 2017 (Art. L. 2313-7 L'accord d'entreprise défini à l'Art. L 2313-2 du Code du Travail). Le représentant de proximité est désigné**

Contexte réglementaire : La "fonction" de représentant de proximité a été instaurée par les ordonnances du 22 septembre 2017 (Art. L. 2313-7 L'accord d'entreprise défini à l'Art. L 2313-2 du Code du Travail). Le représentant de proximité est désigné